

ENTRÉE EN CLASSE DE SECONDE

Section Internationale Britannique

Votre enfant est actuellement en 3^{ème} Section internationale britannique. Vous allez l'inscrire en classe de **Seconde section internationale britannique** pour la rentrée 2023 au Lycée français Jean-Monnet.

Pour rappel, ci-dessous, un tableau des enseignements obligatoires que votre enfant suivra en 2nde :



: Cours le mercredi après-midi

| Enseignements du tronc commun identiques pour tous |
|---|
| Français |
| Mathématiques |
| Langue et littérature anglaises (5h) : préparation IGCSE |
| 2ème langue vivante |
| Histoire-géographie bilingue (2h+2h) |
| EMC |
| Sciences numériques et technologique |
| Sciences économiques et sociales |
| - Sciences de la vie et de la Terre - Physique et chimie |
| Éducation physique et sportive |

Les élèves qui préparent l'IGCSE *English Language et English Literature* peuvent éventuellement s'inscrire aux épreuves de mathématiques IGCSE mais doivent en assurer leur propre préparation.

Toute question concernant la SI britannique est à poser par mail à :

james.titheridge@lyceefrancais.be

Les langues vivantes A et B pour lesquelles une continuité est tacite ne vous seront pas redemandées dans le module de réinscription, vous y trouverez seulement les enseignements pour lesquels vous devez procéder à des choix.

ENSEIGNEMENT DE COMPLEMENT (FACULTATIF)

Tout enseignement optionnel choisi en classe de 2nde sera obligatoirement conservé en classe de 1ère et de terminale. Les enseignements optionnels sont évalués et comptabilisés dans le cadre du contrôle continu sur le cycle terminal (1^{ère} / terminale) pour le baccalauréat.

Je peux choisir de continuer la LVC commencée au collège ou de commencer une nouvelle option : enseignement en dehors de la grille, après 16h30.

Choisir dans la case Option 1 :

| | | |
|----|--|---|
| ou | « Chinois LVC Poursuite de l'option commencée au collège (après 16h30) » | Poursuite de l'option commencée au collège |
| ou | « Espagnol LVC Poursuite de l'option commencée au collège (après 16h30) » | |
| ou | « Néerlandais LVC Poursuite de l'option commencée au collège (après 16h30) » | |
| ou | « Latin LVC Poursuite de l'option commencée au collège (après 16h30) » | |
| ou | « Italien LVC (après 16h30) » | OU Nouvel enseignement optionnel |
| ou | « Allemand LVC (après 16h30) » | |
| ou | « Arts Plastiques (après 16h30) » | |
| ou | « Cinéma-Audiovisuel (après 16h30) » | |
| ou | « Théâtre (après 16h30) » | |
| ou | « EPS (après 16h30) » | |
| ou | « Grec (après 16h30) » | |
| | « CNED LVC » (si autre langue non enseignée au lycée) » | |



: l'ouverture d'un enseignement optionnel dépend du nombre de demandes.